

## Communiqué de presse

---

6 juillet 2021

### **6<sup>es</sup> Rencontres recherche & innovation de la CNSA : l'éclairage des chercheurs et des experts sur le virage domiciliaire**

Pour la 6<sup>ème</sup> édition de ses Rencontres, « Vivre à domicile : des conditions à (re)penser ? Âge, handicap et autonomie », la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a réuni 24 intervenants - chercheurs en sciences humaines et sociales, experts en santé public, personnalités qualifiés et représentants institutionnels – autour des enjeux du vivre à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Alors que la politique domiciliaire a été mise en exergue avec la crise sanitaire et que le virage domiciliaire est au cœur de l'agenda des politiques de soutien à l'autonomie, les échanges et les débats ont particulièrement raisonnés avec l'actualité.

Ouverte par Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, cette 6<sup>e</sup> édition a mis en lumière l'importance de placer les personnes en situation de handicap et les personnes âgées au centre des réflexions et des politiques de l'autonomie en favorisant notamment la co-construction de leur projet de vie.

« L'idée n'est pas de savoir si la réponse imaginée va convenir à la personne, mais de partir de ses aspirations pour lui proposer une réponse personnalisée qui va amener l'organisation du système à s'adapter », a rappelé Marie-Anne Montchamp, présidente du conseil de la CNSA.

La question du domicile a été traitée dans toute sa complexité par les intervenants, sans en dissimuler ni les tensions, entre liberté et sécurité, intimité et besoins en aide humaine, ni les défis, matériels, organisationnels, ainsi que de revalorisation des métiers du domicile. Ils ont rappelé que les enjeux du « bien vivre chez soi » impliquent une action intense et coordonnée des acteurs du médico-social, des associations, des professionnels et des proches aidants pour qui le rôle et la place sont à repenser. Ce partage entre expérience et expertise pourrait favoriser le décroisement des types d'hébergement dont les modalités peuvent encore être très normalisées dans notre pays. L'idée défendue par nombre d'intervenants est qu'une partie de la solution réside dans la construction d'un meilleur tissage social entre le domicile et la cité.

La séquence internationale de la journée a permis de comparer le système français d'accompagnement au domicile des personnes âgées et en situation de handicap avec celui de pays aux politiques publiques domiciliaires volontaristes, tels que l'Allemagne, la Suisse ou le Japon.

Pour la première fois depuis leur création, les Rencontres étaient organisées en 100% digital. Cette année encore, elles ont remporté un vif succès. Plus de 1000 personnes ont participé à l'événement ce 6 juillet.

Les séquences de cette journée sont d'ores et déjà disponibles en replay [sur la chaîne Dailymotion de la CNSA](#).

## 📌 À propos de la CNSA

Créée en 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle devient ainsi le pendant de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d'allocations familiales. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2021, la CNSA consacre plus de 31 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

## Contact presse

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)

#RencontresCNSA